



DR

RETRAITES

La solution FO

Le 15 juin, tous en grève à l'appel de Force Ouvrière, tous unis, tous solidaires pour sauver nos retraites ! Pour dire non au report de l'âge légal au-delà de 60 ans, non à l'allongement de la durée de cotisation. 40 ans, c'est déjà trop !

**Tous solidaires
le 15 juin à Paris !**

Le Gouvernement veut montrer aux institutions financières et à leurs auxiliaires, les agences de notation, qu'il va réduire les dépenses sociales et publiques. Pour Force Ouvrière, il n'est pas question que les travailleurs fassent les frais de la crise provoquée par les marchés financiers qui dictent la politique des gouvernants.

Un système de retraite efficace et social

Dès 1945, sous l'impulsion de ceux qui vont créer Force Ouvrière en 1947, est généralisée et uniformisée la Sécurité sociale dont l'un des objectifs est d'offrir une assurance vieillesse à l'ensemble de la population. Fondé sur la solidarité intergénérationnelle, un régime général est mis en place. Le principe de répartition remplace le système par capitalisation : les cotisations versées aujourd'hui financent immédiatement les retraites présentes. En 1956, le minimum

vieillesse est instauré. Il garantit aux plus de 65 ans une retraite minimum. En 1974, la loi de finances organise une compensation financière entre tous les régimes de base. En 1982, l'âge légal de la retraite est abaissé de 65 à 60 ans.

Trois réformes destructrices

Les attaques contre notre système de retraite par répartition commencent dès 1993.

La réforme Balladur génère trois grandes mesures de régression sociale. L'allongement de la durée →

→ de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein passe de 37,5 années à 40 années. Le salaire moyen de référence, base du calcul de la pension, est calculé sur les 25 meilleures années et non plus sur les 10 meilleures. La revalorisation de la pension se fera à partir de l'évolution des prix et non plus à partir de l'évolution générale des salaires.

En 2003, Fillon organise une nouvelle réforme des retraites. Elle prévoit un allongement de la durée de cotisation, des incitations à l'activité des seniors et la mise en place d'un système individuel de retraite par capitalisation. Elle institue la décote, un véritable malus qui sanctionne celui qui part en retraite et qui n'a pas la totalité de ses annuités. Dès 2007, Sarkozy s'attaque à la réforme des régimes spéciaux. Annulées en 1995, sous le gouvernement Juppé, après une mobilisation historique des cheminots, les négociations sur les modalités d'application et les compensations apportées sont finalement imposées aux salariés. La réforme entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008 pour les agents de la SNCF et de la RATP, avalise l'augmentation progressive de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein, de 37,5 ans à 40 ans en 2012, soit la même durée que celle des fonctionnaires et des salariés du privé.

Un acquis social en danger

60 % des Français estiment que le départ à la retraite à 60 ans est un « acquis social ». Or le Gouvernement engage maintenant une nouvelle réforme qui risque de porter un coup fatal au système par

répartition en promettant de le sauver. Le bilan des réformes menées depuis 1993 est déjà désastreux. Toutes les dispositions prises ont déjà fait baisser le niveau des pensions d'environ 20 %. Elles ont aggravé les inégalités déjà fortes entre les pensions des hommes et celles des femmes.

Le COR se prend pour Nostradamus !

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) prévoit que le taux de remplacement¹ moyen passerait de 72 % en 2007 à 59 % en 2050. Cette dégradation

continuerait donc de frapper les retraités actuels et toucherait également les générations suivantes. Mais comment peut-on évaluer des paramètres comme l'inflation ou le taux de chômage sur une durée aussi longue que 40 ans ! Malgré cette perspective catastrophique, le Gouvernement veut aller encore plus loin en portant l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans à 63, voire 65 ans, comme le suggère le Medef. Il propose de remettre en cause le calcul des retraites du secteur public sur les six derniers mois



Jean-Claude Mailly en visite à la Fédération FO COM lors de la Commission exécutive nationale du 6 mai. Il a rencontré les militants de la Fédération et a notamment évoqué le défi des retraites et ses enjeux.



d'activité. Jumelées avec un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, ces mesures conduiraient à la pauvreté voire à l'exclusion de nombreux futurs retraités. En particulier les femmes et tous ceux qui ont connu, connaissent et connaîtront des périodes de chômage, de précarité ou d'inactivité. Ce sont les salariés les plus jeunes qui subiront les effets cumulés de ces orientations ultralibérales au moment du départ à la retraite.

Un plan d'austérité pour plaire aux financiers

Le Gouvernement persiste à vouloir durcir les conditions de départ à la retraite. Dans le même temps, les entreprises continuent de « se séparer » des salariés âgés avant qu'ils aient acquis la totalité de leurs droits. Exiger que les salariés travaillent et cotisent plus longtemps, alors que l'âge moyen de cessation d'activité est de 59 ans, ne vise qu'à baisser le niveau des pensions. De plus, cette logique remet en cause la solidarité intergénérationnelle. Comment peut-on augmenter l'âge légal de départ à la retraite alors que le chômage des jeunes s'élève à plus de 20 % ! Au lieu de considérer la retraite par répartition comme une transmission solidaire de la prise en charge d'une génération par la suivante, les gouvernants la stigmatisent. C'est, selon eux, un poids pour la seule génération à venir. De plus, le COR dessine les contours d'un projet pour remplacer notre système par un autre « par points » ou « par comptes notionnels² ». Dans les deux cas, il s'agirait de ne plus avoir à assurer un taux de remplacement du salaire défini à l'avance et de faire de la variation du niveau des pensions le moyen financier d'équilibre des régimes. Cela aggraverait encore la baisse du montant des retraites. Cela contraindrait les salariés, et notamment les salariés pauvres et effectuant les travaux pénibles, à travailler toujours plus longtemps. La crise financière a provoqué une récession et donc une flambée des déficits publics que les États continuent à financer en empruntant sur ces mêmes marchés financiers qui ont →



DR

interview

Kamal Benallal, chef d'équipe et délégué syndical FO COM chez ORSID

Quels problèmes rencontres-tu au travail ?

→ Après avoir constaté de nombreuses injustices, je me suis syndiqué à FO Communication : le suivi des militants est excellent et nous avons tout de suite noué un bon contact. ORSID, société implantée sur tout le territoire national, est une filiale du groupe La Poste qui fait de la mise sous pli et de l'édition. Les conditions de travail sont dures. Les trois huit, le travail debout, le travail de nuit... Cela fait 6 ans que j'endure ces conditions. Le sommeil devient difficile à trouver surtout pour moi qui suis père de 4 enfants. Par ailleurs, il y a des anomalies sur la fiche de paie. Ainsi, j'ai demandé de mensualiser le paiement des heures supplémentaires effectuées après avoir constaté que l'annualisation était une arnaque. Avec une faible augmentation de salaires.

Et la retraite, tu l'envisages comment ?

→ Pour moi, la problématique de la pénibilité est capitale en cas de réforme des retraites. Les salariés qui subissent des conditions de travail dures doivent pouvoir partir plus tôt à la retraite. C'est une erreur de vouloir privatiser et individualiser la retraite. La dimension économique prend désormais le dessus sur le social et cela remet en cause le principe de solidarité. De plus, il est très difficile voire impossible d'épargner individuellement pour la retraite : les salaires de base sont très faibles et le coût de la vie ne cesse d'augmenter. La jeunesse doit être considérée. Le problème des retraites entre en contradiction avec le chômage de masse et en particulier le chômage des jeunes. Il faut mettre en place un système de cotisations lors des périodes d'inactivité.

Les fonds de pension dans le rouge

La crise boursière mondiale a de lourdes conséquences dans les pays où le système de retraite est basé sur la capitalisation individuelle. Aux États-Unis, les comptes d'épargne retraite et les fonds de pensions ont perdu 2 000 milliards de dollars en quelques mois. Pour les retraités et futurs retraités, cela signifie une perte de 20 % des fonds économisés année après année. Bilan : les retraités voient leur pension partir en fumée et les futurs retraités devront rester au travail encore plusieurs années. En Grande-Bretagne, les fonds de pension complémentaires en actions ont perdu 28 % de leur valeur, 15 % au Chili, 14 % en Pologne et 45 % en Argentine qui a renationalisé les fonds de retraite. Les compléments de retraite par capitalisation mis en place en France n'ont pas échappé à la crise, même si 15 % seulement de ces fonds étaient en actions : l'indice des valeurs boursières à presque baissé de moitié entre 2000 et 2008 à Paris. Des chiffres à garder en mémoire pour comparer les avantages respectifs de la retraite solidaire à la française et du système de capitalisation individuelle... ♦

→ provoqué la crise. Pour financer ces déficits, il est nécessaire d'être bien évalué par les agences de notation. Il suffit que les économistes ultralibéraux et les agences de notation décident que tel pays est devenu « moins solvable » et ses capacités à emprunter sont immédiatement dégradées. D'où la recrudescence de réformes destructrices qui ont pour seul objectif de satisfaire les agences de notation et de permettre aux états de financer leurs déficits publics. La moralisation du capitalisme tombe aux oubliettes des spéculateurs.

FO détient la solution !

Pourtant, une solution autre que cette régression sociale existe. La question essentielle est celle du financement. C'est donc sur le financement qu'il faut agir et trouver des solutions durables pour préserver la retraite par répartition et un droit à une retraite digne de ce nom. Des propositions alternatives permettent de trouver de nouvelles sources. Ainsi, une hausse des cotisations retraite de 1 point, c'est 4 milliards d'euros pour le régime général. L'élargissement des cotisations à l'intéressement et à la participation, c'est 3 milliards d'euros de recettes en

plus. Une taxation des bénéficiaires non réinvestis rapporterait au moins 5 milliards d'euros. Le financement réel des éléments de solidarité dans le régime général ferait gagner 12 milliards de recettes. Une augmentation générale des salaires représenterait 0,65 milliard d'euros pour le régime général. 1 million d'emplois supplémentaires, c'est au minimum 3 milliards d'euros de cotisations vieillesse en plus. Ces propositions nécessitent une répartition plus juste des richesses, appellent une politique économique et sociale différente, axée sur la croissance et la création d'emplois, ainsi qu'une grande réforme fiscale. Il est impératif de dégager des recettes pour les retraites. Surtout quand on en trouve pour les banques. Force Ouvrière revendique le maintien du droit à la retraite à 60 ans et un taux de remplacement de haut niveau (75 % minimum). L'arrêt de l'allongement de la durée de cotisation, une revalorisation des retraites indexée sur les salaires, la prise en compte de la pénibilité et le maintien des droits familiaux et conjugaux... sont nos revendications. Pour la Fonction publique et les régimes

spéciaux, Force Ouvrière exige le maintien du code des pensions et des statuts particuliers, le maintien du calcul sur les six derniers mois et la garantie d'une pension à 60 ans. ♦

- 1 Taux de remplacement : niveau de la retraite par rapport au salaire.
- 2 Comptes notionnels : mélange dangereux de solidarité et d'individualisme. Il s'agit de cumuler les aspects de la répartition à l'épargne individuelle.

Fonctionnaires, éternels boucs émissaires

Le Gouvernement cherche à opposer public et privé et ignore sciemment les réalités statutaires des pensions des fonctionnaires. L'objectif est de mettre en évidence un déficit des pensions civiles pour justifier, après les attaques de 2003 et 2007, de nouvelles mesures aggravant la baisse des pensions. Pour que les projections aléatoires fonctionnent, le COR affirme que « le traitement moyen des fonctionnaires est supposé évoluer comme le salaire moyen des salariés ». C'est faux ! Pour les fonctionnaires, la perte du pouvoir d'achat approche 9 % depuis l'année 2000 alors que les salaires moyens nets annuels dans le privé et le semi-public ont augmenté de +3,5 %. Force Ouvrière dénonce une politique de l'emploi public qui appauvrit la protection sociale et participe au déséquilibre des régimes de retraite. Que dire de l'État qui supprime des centaines de milliers d'emplois pour, au final, crier au déficit des pensions civiles et militaires ! FO Communication refuse l'entreprise de culpabilisation et de stigmatisation des fonctionnaires. Comme leurs collègues du privé, leurs retraites sont loin d'être brillantes : 1 199 euros pour les fonctionnaires hospitaliers et 1 021 euros pour les fonctionnaires territoriaux alors que la moyenne nationale s'élève à 1 400 euros... ♦

Place aux jeunes !



Le Gouvernement aborde le débat sur les retraites sans l'avis des générations directement concernées par cet enjeu social majeur : les jeunes d'aujourd'hui. Or, justement, les moins de 25 ans éprouvent de grandes difficultés à s'insérer dans la vie active. Même les plus diplômés, après des études supérieures parfois longues, enchaînent les stages souvent non rémunérés, les boulots précaires, l'intérim et des périodes de chômage à répétition. Selon une enquête récente, les actifs âgés de 25 à 35 ans sont de plus en plus inquiets. Ils ont la conviction qu'ils ne bénéficieront pas de notre système de retraite par répartition. Les deux tiers considèrent que leur niveau de vie ne sera pas suffisant pour subvenir à leurs besoins. La majorité des jeunes actifs interrogés refusent néanmoins de devoir travailler au-delà de 60 ans. FO Communication revendique la prise en compte des années d'études et la période d'insertion des jeunes dans le calcul des retraites afin de pouvoir bénéficier d'un système de retraite par répartition. Comment accepter la logique d'une retraite fondée sur la capitalisation et l'épargne individuelle, inefficace

économiquement et inégalitaire socialement ? Alors que la durée de vie s'allonge, nous affirmons que l'augmentation des ressources de financement du système de retraite est la solution qu'il faut adopter. Le catastrophisme ambiant, habilement distillé via les médias, ne doit surtout pas servir d'argument pour imposer un allongement de la durée de cotisation ou pour esquiver le débat sur la nécessaire augmentation des financements solidaires des retraites par répartition. L'allongement de l'espérance de vie ne doit pas être synonyme de régression sociale. Les femmes touchent moitié moins de retraite que les hommes, et souvent de très petites pensions. Elles sont pénalisées par des périodes d'inactivité qui sont pleinement justifiées comme l'éducation des enfants. Les inégalités salariales encore présentes pèsent lourd sur le montant des retraites des femmes. Ces éléments d'injustice sociale ne sont pas au cœur du débat. FO Communication fera tout pour les

Nous affirmons que l'augmentation des ressources de financement du système de retraite est la solution qu'il faut adopter...

mettre sur la table des négociations. Le Gouvernement aurait l'intention de rallonger la durée de cotisation et l'âge légal pour partir à la retraite à taux plein. Mais raisonnons par l'absurde : l'espérance de vie des femmes est plus longue que celle des hommes. Est-ce une raison pour faire travailler les femmes plus longtemps ? Bien sûr que non. La notion de progrès social doit être au cœur de la future réforme des retraites. Les sources de financement existent et peuvent équilibrer les comptes. Se cacher derrière des arguments comptables et démographiques est d'une hypocrisie sans nom. ♦

Les cadres déjà perdants

Que la réforme s'attaque ou non au montant des pensions de retraite versées, les salariés et les cadres notamment verront leur pension globale baisser, comme c'est déjà le cas depuis de nombreuses années. Les caisses de retraite complémentaire (Agirc pour les salariés et Arrco pour les cadres) représentent 50 % de la retraite d'un employé et 70 % de celle d'un cadre. Et le rendement de ces caisses ne cesse de baisser au fil des ans. Explications.

En échange de ses cotisations, un salarié obtient un certain nombre de points. Lorsqu'il liquide ses droits, ces points sont transformés en pension de retraite. Bien que la valeur du point soit revalorisée chaque année, celle-ci augmente beaucoup moins vite que le prix d'achat. Car, en France, le prix d'achat des points est indexé sur le salaire moyen alors que la valeur du point est revalorisée en fonction de l'indice des prix. Le mécanisme est similaire

pour la pension de base, versée par la Sécurité sociale. La retraite à points fait donc froid dans le dos. Elle s'inspire de ce qui est déjà en vigueur pour les retraites complémentaires (Agirc-Arrco). Les retraites ne sont plus calculées en fonction des annuités cotisées, mais selon un régime par points. Dans ce système, les cotisations apportent des points d'une certaine valeur. Les femmes et les salariés aux carrières non linéaires auraient alors beaucoup à perdre. ♦